

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 25 (1937)

Heft: 499

Artikel: Les femmes et la Société des Nations : protection de l'enfance

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-262648>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



81436

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

Mme MARIE MICOL, 14, rue Michell-Du-Crest

Compte de Chèques postaux I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE... Fr. 5.— La ligne ou son espace :

ÉTRANGER... 8.— 40 centimes

Le numéro... 0.25 Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} Janvier. À partir du Juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.**ANNONCES**

Quand on se plaint de tout, il ne vous arrive rien de bon.

Jacques CHARDONNE.

Pour sauver la paix**La Présidente du Conseil International des Femmes à Genève**

En attendant la publication, à laquelle travaille activement Miss Heneker, de la brochure éditée par l'Alliance Internationale, et qui contiendra des résumés et des extraits des discours prononcés et des rapports présentés à la Conférence de Zurich, nos lectrices nous sauront gré de leur donner ci-après en extenso le remarquable rapport rédigé par Mme Malaterre-Sellier sur le résultat des discussions tenues par petits groupes sur quelques problèmes de la paix. L'avantage de ce système de discussions, dont le fonctionnement a déjà été exposé dans le Mouvement, se marque ici une fois, de plus, puisqu'il permet de relever, à côté d'une unanimous frappante sur certains points, certaines opinions divergentes, dont l'intérêt est à signaler comme manifestation d'un esprit différent. Ceci est particulièrement frappant en ce qui touche la sécurité collective, que nombre de femmes en Suisse croient pouvoir remplacer par la neutralité perpétuelle de notre pays garantie par des traités, sans bien réaliser qu'il n'est guère possible de ne pas payer le prix de certains avantages par une coopération internationale active. Les opinions émises sur le rôle et les tâches de la S. d. N. nous paraissent aussi importantes à relever. Nous attirons donc sur ce rapport l'attention de toutes celles de nos lectrices que préoccupent leurs responsabilités vis-à-vis de la paix. (Réd.)

Les différentes discussions ont marqué, en général, malgré la reconnaissance des grandes difficultés qui menacent actuellement la paix, un point de vue nettement constructif. C'est ainsi que les différentes oratrices, qui intervinrent dans les débats, semblent plus préoccupées d'utiliser toutes les possibilités offertes par le Pacte de la S. d. N. que de le modifier. Elles indiquent en tout cas nettement que toute modification devrait être effectuée dans le but de renforcer l'efficacité du Pacte.

La conception de l'universalité fut une affirmation de la volonté de n'affaiblir en rien le Pacte et les principes qui sont à sa base, et cela même pour augmenter le nombre des Etats membres de la Société des Nations.

La nécessité de sanctions pour faire appliquer les décisions de la Société des Nations ne fut mise en doute par personne.

Une préférence très nette fut cependant marquée à l'égard des sanctions morales, économiques et financières, avec l'espérance que l'emploi loyal de ces sanctions en temps opportun pourrait éviter de recourir aux sanctions militaires.

Les discussions soulignèrent combien les idéologies différentes des Gouvernements rendent difficile la tâche de la Société des Nations. Aussi, tout en affirmant fermement la nécessité de rechercher avec tous les Gouvernements, quel que soit leur régime intérieur, un terrain de collaboration internationale, un grand attachement fut marqué à l'égard de la démocratie, qui, en apportant à la Société des Nations l'appui de libres opinions publiques, lui permet de réaliser toute son œuvre.

Sur deux points une attitude restrictive se dessina cependant:

1^o Parlant du problème de la neutralité, des oratrices appartenant à des pays neutres semblent plus attachées aux avantages matériels et moraux découlant d'une neutralité garantie par les traités, et qu'elles parurent supposer d'une durée éternelle, qu'aux avantages d'une sécurité collective apportant de réels bienfaits, mais imposant aussi comme contrepartie des sacrifices.

Il sembla même que certaines participantes croyaient possible de continuer à bénéficier des avantages de la sécurité collective sans encourir l'obligation d'en payer le prix par une coopération internationale active.

(La suite en 2^e page.)**Les femmes et la Société des Nations****Protection de l'Enfance**

Durant ces deux dernières semaines a siégé à Genève la Commission des Questions sociales (anciens Comité de Protection de l'enfance et de la Traite des femmes réunis). Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur ses travaux, mais nous tenons à signaler dès aujourd'hui à nos lectrices deux faits de nature à les intéresser directement.

En effet, la Commission ayant été réorganisée de manière à ce qu'y siègent des pays qui, jusqu'à présent, n'avaient pas été appelés à participer à ses débats, la Suisse est maintenant au nombre et est représentée à Genève, à côté de son délégué officiel, M. Gorgé, par une femme conseillère technique, Mme Böchenstein (Berne), secrétaire du Département de l'Assistance publique. C'est là un excellent début, vu les capacités et les compétences de Mme Böchenstein, et nous espérons bien que, dorénavant, la bonne tradition va s'établir que les délégations suisses à la S. d. N., comme celles de nombreux autres pays d'ailleurs, ne soient plus, comme jusqu'à présent, exclusivement masculines.

Et d'autre part, la Commission des Questions sociales ayant demandé le concours d'experts sur des points déterminés de son ordre du jour, notre amie Mme Woytowicz-Grabinska (Pologne), ancien juge du tribunal des mineurs de Varsovie, a obtenu qu'appel soit fait à ce titre d'expert à Mme Blanche Richard, juge assesseur à la Chambre pénale de l'enfance à Genève. Mme Richard a présenté à la Commission un excellent exposé, clair et vivant, portant aussi bien sur son activité comme juge de l'enfance que sur le fonctionnement des institutions auxiliaires de Genève pour enfants en danger moral, et les détails qu'elle a donnés ont visiblement intéressé son auditoire, composé en majeure partie de spécialistes des problèmes touchés.

Et ainsi, petit à petit, l'idée fait son chemin...

ABONNEMENTS

SUISSE... Fr. 5.— La ligne ou son espace :

ÉTRANGER... 8.— 40 centimes

Le numéro... 0.25 Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} Janvier. À partir du Juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.**ANNONCES**

SUISSE... Fr. 5.— La ligne ou son espace :

ÉTRANGER... 8.— 40 centimes

Le numéro... 0.25 Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} Janvier. À partir du Juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.**L'Exposition nationale suisse de 1939 et les femmes**

La date de cette Exposition peut paraître lointaine à qui ne connaît par expérience la fin du temps. Mais que sont une vingtaine de mois, lorsqu'il s'agit d'une entreprise de grande envergure, où l'on compte avec un budget de 23 millions, et où il s'agit de mobiliser tout ce qui participe aux œuvres vives de notre pays? Aussi bien le grand Comité, le Comité d'organisation et le Bureau de l'Exposition ont-ils déjà poussé les travaux préliminaires à un point leur permettant d'inviter les futurs exposants à faire des démarches personnelles.

Mme Glättli-Graf, l'ancienne présidente de la Saffa, fait partie du grand Comité ainsi que du Comité d'organisation de l'Exposition (ce dernier composé uniquement de personnalités habitant Zurich). Elle a bien voulu nous fournir tous les renseignements contenus dans cet article, et nous promet de nous tenir au courant de ce qui peut intéresser spécialement le public féminin.

Le grand Comité, présidé par M. le Conseiller fédéral Obrecht, est composé en premier lieu de représentants du gouvernement fédéral et des cantons. La Suisse romande y est représentée par MM. les Conseillers d'Etat Porchet (Vaud), Troillet (Valais), Picot (Genève) et M. Häfliger,

président de la Chambre de commerce neuchâteloise. Pendant un certain temps, il a semblé que les organisateurs de l'Exposition négligeaient les minorités et le public féminin. Mais actuellement ces lacunes se combinent. Ainsi, dans le grand Comité siègent 7 femmes: Mme Nef, présidente de l'Alliance de Sociétés féminines suisses; Mme Siegrist, présidente de l'Association suisse des femmes catholiques; Mme Schmidt-Stamm, présidente de la Société d'utilité publique des femmes suisses; Mme Lüthy-Zobrist, présidente de l'Association féminine des arts et métiers; Mme Emma Steiger, pour la Conférence nationale de travail social; Mme Schär-Krause, pour l'Association des femmes peintres et sculpteurs; et Mme Glättli-Graf pour l'Office suisse des professions féminines.

Des Comités cantonaux sont en formation; il faudra tâcher d'y faire entrer des femmes. Enfin, l'on procède à la constitution de Comités techniques pour les différents groupes, et nous savons que là encore on fait appel aux femmes. Bien que le Bureau soit essentiellement zurichois, aucune région de la Suisse ne voudra rester en arrière. Ne s'agit-il pas d'une œuvre nationale? L'une des idées directrices du programme est que l'Exposition de 1939 ouvre à la jeunesse de notre pays des perspectives d'avenir, qu'elle soit un stimulant dans les temps critiques que nous traversons, et que, ne se bornant pas à une vue d'ensemble sur ce qui a déjà été accompli, elle

Association suisse pour le Suffrage féminin

SAMEDI 8 et DIMANCHE 9 MAI 1937

XXVI^e Assemblée Générale à St-GALL**ORDRE DU JOUR:****SAMEDI 8 MAI, à 14 h. 30 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PUBLIQUE**

Petite salle de la TONHALLE (Tram N° 1 et 3, arrêt Brühltor)

1. Appel des délégués.
2. Rapport annuel.
3. Rapport financier.
4. Cotisation 1937-38.

5. Propositions du Comité Central et des Sections.
6. Cours de vacances de 1937.
7. Divers et propositions individuelles.

Thé servi au Foyer

16 h. : 30

Les ménagères et l'économie publique

Conférence par M. R. JUST (Zurich). Membre de la Commission fédérale de contrôle des prix.

DISCUSSION

19 h. : Souper à volonté.

20 h. 15 : XXVI^e Anniversaire de la fondation de la Section de St. Gall.

(Grande Salle de la Tonhalle). Thé offert par la Section.

DIMANCHE 9 MAI.

7 h. et 8 h. : Messe à la Cathédrale.

9 h. : Culte protestant à la St. Laurenzenkirche, par Mme M. Kappeler (Zollikon).

10 h. 15 : ASSEMBLÉE PUBLIQUE. Petite Salle de la TONHALLE.

Hommage à la mémoire de Mme Lucy Dutoit

Mme E. GOURD (Genève).

Les soucis des mères pour l'existence de leur famille

Conférence par Mme SCHWARZ-GAGG (Berne).

La Conférence internationale de Zurich*a) Souvenirs et impressions :* Mme Fride GRAF (Bâle).*b) La Commission de jeunesse de l'Alliance Internationale :* Mme E. SULZER (Aadorf).

12 h. 30 : Dîner dans la grande salle de la Tonhalle (prix : 3 frs. 30).

14 h. : Départ par train spécial (ligne de Trogen) pour VOEGELINSEGG, où le café noir sera servi. Retour individuel à la gare de St. Gall. Prix de la course : 1 fr.

Les délégués sont priés d'échanger avant la séance leur carte de déléguée contre les cartes de vote.

Hôtels recommandés : (Les prix s'entendent pour la chambre, le petit déjeuner et le service). *Hecht*, frs. 8.—; *Walhalla*, frs. 7.—; *Schiff*, frs. 5.75 à 6.25; *Hirschen*, frs. 5.50; *Hospice Johannes Kessler*, frs. 5.— à 6.—; *Gallushof*, frs. 6.20. Des soupers simples peuvent être servis au prix de frs. 1.50 à 2.—, dans ces hôtels ainsi qu'à restaurant sans alcool *Habsburg*, et aux restaurants végétariens *Mohrenkopf* et *Ritter*.

Mme PFEFFERLI, Speisergasse 11, St. Gall, recevra jusqu'au 1^{er} mai les inscriptions des personnes désirant profiter de l'hospitalité qui leur est aimablement offerte. Prière de s'inscrire jusqu'au 1^{er} mai, également chez Mme PFEFFERLI, pour le dîner du dimanche.

Prière de retenir directement et **sans tarder** les chambres d'hôtel, car le nombre de lits est restreint. Un bureau de renseignements et de logement sera installé à l'Office du Tourisme, en face de la gare.